



Etape 1: Choisir ou confirmer le choix de la population cible

Dans de nombreux cas, le choix de la population cible est déterminé par l'organisation promotrice du système de micro-assurance santé.

Exemple: Si l'organisation promotrice est un syndicat, la population cible comportera en priorité les membres du syndicat et leurs familles. S'il s'agit d'une institution de microfinance, d'une manière analogue, la population cible comportera en premier lieu les clients de l'institution et leurs familles.

Lorsque le système de micro-assurance santé est promu par une structure d'appui qui doit choisir dans quels villages ou avec quelles organisations de la société civile (syndicats, coopératives, etc.) mettre en place le système, le choix prend généralement en compte:

- les besoins des populations cibles, en donnant la priorité à celles dont les besoins de couverture sont les plus importants;
- et la probabilité de succès du projet, en choisissant les implantations où les facteurs de succès du projet sont les plus nombreux.

Des arbitrages sont parfois nécessaires car les implications de ces deux critères de choix peuvent être contradictoires.

Le comité de pilotage peut procéder de la manière suivante:

1. Effectuer une synthèse des données collectées dans le cadre de l'objectif 2: «Préparer le choix de la population cible.»
2. Préparer un tableau comparatif permettant de faciliter la comparaison entre plusieurs populations cibles «candidates». Pour un exemple de tableau comparatif se reporter à:

► **4.1 – Choix de la population cible**, tome 2, chapitre 4, page 121.

3. Choisir la population cible répondant le mieux aux critères suivants:
 - la qualité objective des formations sanitaires. En effet, il est préférable que la population cible retenue ait accès à une offre de soins de qualité acceptable;
 - l'accès à la formation sanitaire. L'implantation ou le développement du système de micro-assurance santé pourra être dans un premier temps concentré dans les zones de forte attraction de la formation sanitaire, c'est-à-dire là où les taux de fréquentation sont élevés (critère utilisé lorsque la population cible est définie sur une base géographique);
 - des caractéristiques économiques et sociales favorables. Le niveau d'alphabétisation, le dynamisme économique, une certaine expérience de l'organisation communautaire, l'existence de personnes capables de gérer le système, l'existence de pratiques d'entraide en cas de maladie, etc., sont autant de facteurs de succès d'un projet de micro-assurance santé;
 - le nombre de bénéficiaires potentiels. Il est préférable pour le système de couvrir un nombre important de personnes notamment si la couverture des gros risques est envisagée.